

Défi des Faverges – Règlement de course 2022

1. Généralités

Le Défi des Faverges, ci-après abrégé DdF, est une compétition de ski alpinisme qui se court chaque deux ans sur les hauteurs de Crans-Montana-Aminona (VS).

Cette compétition populaire vise à développer le sens de l'effort, à renforcer l'esprit d'équipe et l'entraide entre camarades, à promouvoir le fair-play entre coureurs, organisateurs et spectateurs, à sensibiliser les gens aux beautés de la montagne tout en permettant à des sportifs accomplis de se mesurer dans un environnement alpin exceptionnel.

2. Organisateurs

Le DdF est organisé par le CAS section Montana-Vermala, en collaboration avec Crans-Montana Tourisme et les remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona SA.

3. Conditions de participation

Le DdF est ouvert à tous les skieurs-randonneurs amateurs ayant une bonne connaissance du ski alpinisme et ayant de la pratique dans les sports de montagne.

4. Inscription

L'inscription et le paiement se font directement via le site de MSO Chrono. Le prix de l'inscription est de CHF 100.00 par participant. (CHF 300 pour les patrouilles de 3 et CHF 200 pour les patrouilles de 2).

Chaque équipe s'inscrit sous un nom d'identification et est représentée par un chef d'équipe. Par l'approbation des conditions générales, le chef d'équipe engage son équipe. Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement et des conditions de la course et atteste que les informations qu'il a données sont exactes.

Le nombre d'équipes est limité. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

L'inscription est confirmée par le paiement de la finance d'inscription.

5. Finance d'inscription

Pour participer au DdF, chaque équipe verse à l'organisation une finance d'inscription figurant sur le site internet.

Cette finance sert à couvrir les frais d'organisation. Elle comprend notamment l'inscription à la course, le cadeau souvenir, le bon repas.

En cas d'annulation de la course, la finance d'inscription ne sera pas remboursée mais les prix-souvenirs seront envoyés aux chefs d'équipes.

Si, sans raison valable (maladie, accident ...), une équipe ne se présente pas au départ, la finance d'inscription n'est pas remboursée.

6. Catégories et classement

La compétition se déroule par équipe de 2 ou 3 coureurs, féminine, masculine ou mixte. Les équipes mixtes sont classées avec les équipes masculines.

Le classement se fait en fonction du parcours choisi et du nombre de patrouilleurs.

Pour les patrouilles de 3 :

Grand Défi

- Cat. Femmes
- Cat. Senior I (cumul jusqu'à 102 ans)
- Cat. Senior II (cumul de 103 à 150 ans)
- Cat. Senior III (plus de 151 ans)

Petit Défi

- Cat. Femmes
- Cat. Hommes

Easy Défi

- Cat. Juniors (2000-2005)
- Cat. Randonneurs (temps officiel mais pas de classement)

Pour les patrouilles de 2 :

Grand Défi

- Cat. Femmes
- Cat. Hommes

Petit Défi

- Cat. Femmes
- Cat. Hommes

Easy Défi

- Cat. Juniors (2000-2005)
- Cat. Randonneurs (temps officiel mais pas de classement)

7. Résultats

Les résultats sont proclamés, dans la mesure du possible, après l'arrivée de la dernière équipe, selon programme établi par les organisateurs.

Ils sont publiés sur le site internet www.defidesfaverges.ch le soir même de la compétition.

8. Responsabilités et assurances

Chaque coureur est tenu d'adopter une attitude responsable envers lui-même, envers les autres concurrents, envers les organisateurs et envers les spectateurs ou tierces personnes pouvant se trouver sur le parcours de la compétition.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident et/ou de non-observation du présent règlement.

Chaque coureur est tenu de s'assurer personnellement contre les accidents/maladies, en responsabilité civile, **ainsi qu'en hélicoptage.**

9. Parcours

Le parcours est établi par les organisateurs selon la carte figurant sur le site internet.

Il peut être modifié en tout temps en fonction des conditions d'enneigement, météorologiques ou de sécurité. Les coureurs en seront informés par les organisateurs. En cas de doute, ils prendront contact avec le bureau des courses.

Le DdF prévoit trois parcours : Grand Défi, Petit Défi et l'Easy Défi selon descriptif du site internet. Chaque équipe est libre du choix de son parcours.

Les juniors ne peuvent participer qu'à l'Easy Défi.

Selon les conditions, les parcours peuvent être abandonnés et remplacés par des parcours de réserve. Les coureurs en seront informés.

Le parcours est signalé au moyen de balises ad hoc DdF (fanions, piquets, cordes, filets ou autres balises).

Les coureurs doivent suivre la trace balisée sans s'en écarter. Ils adapteront leur course en fonction des conditions du lieu et du moment (vitesse, visibilité, conditions de la piste, etc). En cas de non-respect de cette disposition, l'équipe peut être disqualifiée.

Le passage de la ligne d'arrivée doit se faire par équipe avec un écart maximum de 10 m entre les coureurs. Le temps est pris lors du passage du dernier coureur. A l'arrivée, chaque coureur remet son transpondeur au personnel de contrôle.

10. Heures de départ

Les heures de départ sont établies par les organisateurs et publiées sur le site internet. Chaque équipe choisit son heure de départ et la maintient.

Les heures de départ peuvent être modifiées en tout temps en fonction des conditions d'enneigement, météorologiques ou de sécurité. En cas de modification des heures de départ, les coureurs seront informés par les organisateurs. En cas de doute, ils prendront contact avec le bureau des courses.

Le Grand et le Petit Défi disposent chacun de plusieurs départs. Le dernier départ de chaque catégorie est destiné aux équipes les plus rapides, sachant que des temps de passage seront définis sur le parcours et pourront être modifiés au départ de la course, en fonction des conditions météorologiques.

11. Contrôles

Le DdF dispose sur le parcours de postes de contrôle : 5 pour le Grand, 4 pour le Petit Défi et 3 pour l'Easy Défi (arrivée comprise).

Le passage à ces postes de contrôle est obligatoire.

Les équipes doivent se présenter aux postes de contrôle complètes et groupées, chef d'équipe en tête.

Tout passage non quittancé amène la disqualification.

12. Ravitaillement

Le DdF organise sur le parcours quelques postes de ravitaillement en boissons (voir plan de la course). Les coureurs apportent **leur gobelet robuste** (pas de gobelets plastiques dans les ravitaillements).

Les coureurs assurent leur ravitaillement complémentaire (solide et liquide). Ils n'abandonnent aucun déchet sur le parcours.

13. Abandon-disqualification

Tout coureur en difficulté peut abandonner.

En cas d'abandon, il enlèvera son dossard et s'annoncera au poste de contrôle le plus proche et suivra les instructions des organisateurs. Il passera à l'arrivée pour s'annoncer « sortant ».

L'équipe peut continuer la course avec deux coureurs mais elle ne sera pas classée. Pour pouvoir être chronométrée, elle devra cependant garder sa puce et la faire contrôler jusqu'à l'arrivée.

En cas d'abandon de deux coureurs, l'équipe est disqualifiée. Elle s'annoncera au poste de contrôle le plus proche et rejoindra l'arrivée en suivant les instructions des organisateurs. Elle s'annoncera à l'arrivée.

Temps limite de passage: 11h00 au Grand Mont Bonvin. Les patrouilles qui atteignent le Mont-Bonvin après cette heure seront disqualifiées et ne pourront pas continuer la course.

Pour information, le 2^{ème} départ du Petit Défi est approprié aux équipes capables d'atteindre le Col de la Roue en moins de 2h30.

En cas d'abandon ou de disqualification, la finance d'inscription n'est pas remboursée.

La non-observation du règlement peut entraîner la disqualification d'un coureur ou de l'équipe.

14. Réclamation et protêt

Toute réclamation peut faire l'objet d'un protêt à déposer par écrit, par le chef d'équipe, auprès du bureau des courses, au plus tard une demi-heure après la fin de la course.

Le protêt sera motivé. Il sera accompagné d'un dépôt de Fr 50.-. Ce montant sera remboursé si le protêt est admis.

Les protêts seront jugés par un comité de protêt qui comprend au moins un concurrent.

Les décisions du comité de protêt sont sans appel.

15. Matériel

Le matériel suivant est **obligatoire**. Il doit être présenté au contrôle au départ de la course. Comme tout le matériel ne pourra être vérifié au contrôle avant le départ, des contrôles aléatoires seront effectués dans l'aire de départ par des personnes accréditées par l'organisation. L'équipement doit être complet du départ à l'arrivée.

Par personne :

- **Une paire de skis** d'une longueur minimale de 150 cm et d'une largeur minimale de 60 mm avec des arrêtes métalliques couvrant 90% de leur longueur.
- **Des fixations** permettant le mouvement des talons à la montée et blocables à la descente. Les fixations doivent posséder un système de déclenchement latéral et frontal, avec ou sans lanière de sécurité.
- **Des chaussures de randonnée** montantes, couvrant entièrement la cheville et maintenant fermement le pied, à « coque plastique – synthétique » avec ou sans boucle(s) (velcro) et pouvant résister à de très basses températures. Des semelles de caoutchouc profilées (minimum 4 mm), VIBRAM ou de même type. Les semelles doivent couvrir au moins le 75% de la surface de la chaussure. Les chaussures de ski de fond ou équivalentes sont rigoureusement interdites.
- Une paire de bâtons de ski alpin ou de fond.
- **Une paire de peaux antidérapantes**. Les peaux doivent pouvoir s'enlever et se remettre librement. L'utilisation de ruban adhésif ou équivalent, afin d'améliorer la glisse est strictement interdit.
- **Une tenue de course** adaptée à la haute montagne.
- **Un appareil détecteur de victimes d'avalanche (DVA)**, conforme aux standards EN 300718 et en parfait état de marche (batteries – réception – émission). L'appareil doit être porté au plus près du corps et ne pas être visible. Il doit être placé sur « émission » dès le départ et le rester pendant toute la

durée de la course. Ne connecter sur « recherche » qu'en cas d'opération de sauvetage.

- **Une pelle à neige** sortie d'usine sans modification (surface minimale au godet 20x20 cm, en configuration de travail, longueur minimale du godet + manche 50 cm).
- **Une sonde à neige** de 240 cm de longueur minimum.
- **Une couverture de survie** d'une surface minimale de 1.80m2.
- **Un bonnet, une paire de gants.**
- **Des lunettes de soleil filtrantes, un masque de ski** ou une visière adaptée au casque.
- **Un casque** conforme aux normes UIAA 106 ou EN 12492 ou équivalent. Le casque doit être porté sanglé sous le menton durant toute la course.
- **Une lampe frontale.**
- **Un sac à dos de montagne** d'un volume suffisant afin de contenir tout le matériel exigé pour la course. Il sera également équipé sur l'arrière de 2 points d'attache pour les skis (portage).
- **Un dossard** (remis par l'organisation).
- **Une carte d'identité.**
- **Un gobelet robuste** (pas de gobelets plastiques dans les ravitaillements).

Par équipe :

- **Une paire de peaux antidérapantes de réserve.**
- **Un téléphone portable.**
- **Une pharmacie** contenant au minimum sparadrap, bande élastique, comprimés contre la douleur.

Ce matériel est obligatoire. Il doit être porté par les coureurs et peut être contrôlé tout au long du parcours.

Le matériel est personnel et placé sous la responsabilité de chaque coureur.

Hormis le transpondeur et les dossards, les organisateurs ne fournissent aucun matériel.

L'échange de matériel perdu ou cassé est autorisé.

Chaque élément de matériel manquant est sanctionné par 3 minutes de pénalité à l'équipe.

L'absence du DVA, de la pelle, de la sonde ou du casque entraîne la disqualification du coureur.

16. Dispositions complémentaires

Toute forme d'assistance, sauf ravitaillement, est interdite.

Une équipe rejointe doit, sur demande, libérer la trace.

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté visiblement, sur la jambe droite, mention des sponsors comprise.

Chacun est tenu de porter assistance à une personne en danger ou d'aider les organisateurs en cas d'accident.

La direction de la course organise un numéro d'appel d'urgence réservé au Défi.

La présence des équipes à la distribution des prix est souhaitée. Aucun prix ne sera envoyé.

17. Dispositions finales

Le présent règlement annule et remplace les règlements établis précédemment.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.